



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

Le préfet de la Somme donne acte à la SARL Parc éolien de l'Epinette, dont le siège social est situé 188 rue Maurice Béjart – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4, de sa déclaration du 9 juillet 2025 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et trois postes de livraison, situé à COULLEMELLE, GRIVESNES et VILLERS-TOURNELLE.

La modification concerne la suppression du poste de livraison n° 3.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donner acte pourra être opposé à la SARL Parc éolien de l'Epinette lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **9 JUL. 2026**

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service

Gaëtan COUPLET